

Interpellation : Avis d'enquête - crématoire animalier sis Route du Stand 45

Un avis de mise à l'enquête pour un crématoire animalier est paru dans le journal « La Côte » le 6 avril 2021 (voir ci-dessous).

Celui-ci a suscité de nombreuses réactions et interrogations parmi les habitants du quartier et sûrement aussi dans d'autres lieux.

Sensibles à diverses problématiques liées à une telle installation, nous souhaitons interpellier la Municipalité sur quelques points qui nous paraissent importants avant que celle-ci ne délivre un permis de d'utiliser, à savoir :

- 1) Cette activité est-elle compatible avec le nouveau plan de quartier adopté par le conseil communal ?
- 2) Au vu de la proximité de logements, quelles sont les normes à respecter en termes de pollution de l'air ? Seront-elles effectivement respectées par ce projet ?
- 3) Étant donné que ce projet prévoit jardin du souvenir et que cette installation répond à une demande forte, la Municipalité peut-elle nous garantir que le lieu n'engendrera pas une circulation véhiculaire nuisible et que le nombre de places de parking prévu est suffisant, tant pour les collaborateurs que pour les visiteurs ?
- 4) Enfin, quelle est la position de la Municipalité par rapport à cette implantation ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Pour le Parti indépendant nyonnais (PIN)

Nyon, le 8 avril 2021

Robert Jenefsky

Conseiller communal



Commune de Nyon

Demande de permis de construire (P)

Avis d'enquête

Compétence : (ME) Municipale Etat

Référence communale : 7628

N° CAMAC : 200644

District : Nyon.

Situation : Route du Stand 45.

Coordonnées : 2506.145/1137.440.

No(s) de la/des parcelles : 1081.

No ECA : 2087.

Propriétaire(s) : Gloor Peter – Crématoire
Animalier Suisse SA, Alexeeva Oxana,
Neziri Hekmete, Neziri Shaip.

Auteur(s) des plans : Nack Max
CCHE Nyon SA.

Nature des travaux : Changement
ou nouvelle destination des locaux.
Aménagement d'un crématoire animalier
dans une halle existante.

L'enquête publique de 30 jours est ouverte
du 07.04.2021 au 06.05.2021.

La Municipalité